



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 62

Votants : 73 (dont 11 procurations)

N°40

OBJET :

FICT 2017-2020

18EME
PROGRAMMATION

Redue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 13 DEC. 2019

Publiée ou notifiée

le : 13 DEC. 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA – M. AURAMBOUT (de la délibération n°1 à la n°34 et à partir de la délibération n°37) - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ (à partir de la délibération n°11) - P. SEMET (de la délibération n°1 à la n°38 et à partir de la délibération n°42A/) – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE (jusqu'à la délibération n°38) – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI (à partir de la délibération n°11) – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à la n°41 et à partir de la délibération n°44) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET - G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°11) – M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°25) - S. FONTAINE (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°37) – MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR – M. MARIEN - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT (de la délibération n°1 jusqu'à la délibération n°37), Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. P. COLAS à J. TERRACOL - B. BAYLAUCQ à JS. LALOY – JY. CHEGUT à P. SEMET - MC. VALLAT à A. DAUPHIN – J. BLETTERY à N. COULANGE (jusqu'à la délibération n°38) – E. VOITELLIER à C. LEPRAT – YJ. BIGNON à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. MALHURET (à partir de la délibération n°11) - B. KAJDAN à JL. GUITARD - JJ. MARMOL à C. GRELET (à partir de la délibération n°26) - S. FONTAINE à MO. COURSOL (à partir de la délibération n°38) - W. PASZKUDZKI à M. MORGAND – JP. SALAT à C. BENOIT (à partir de la délibération n°38) - Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil communautaire de Vichy Val d'Allier n°6 du 4

avril 2013 portant création du FICT, et n°2/B du 18 juillet 2013 portant règlement du FICT,

Vu le dispositif des contrats communaux d'aménagements de bourg instaurés par le Département de l'Allier et co-financés par Vichy Communauté, dont les dispositions ont été adoptées par la délibération n°10 du 25 mars 2010,

Vu la délibération du 18 juin 2015 relative au soutien de VVA aux projets d'investissements des communes et portant prorogation des dispositions du FICT 2013-2014 sur la période 2015-2020 tout en permettant le cumul du plafond annuel du FICT sur la période 2015-2020 (soit 6 années),

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier du 24 septembre 2015 relative à la 1ère programmation FICT 2015-2020, du 25 février 2016 relative à la 2ème programmation FICT 2015-2020, du 15 septembre 2016 relative à la 3ème programmation FICT 2015-2020, du 8 décembre 2016 relative à la 4ème programmation FICT 2015-2020, du 30 mars 2017 relative à la 5^{ème} programmation du FICT 2015-2020, du 22 juin 2017 relative à la 6^{ème} programmation FICT 2015-2020, du 28 septembre 2017 relative à la 7^{ème} programmation du FICT 2015-2020, du 28 septembre 2017 relative à la 8^{ème} programmation du FICT 2017-2020, du 20 décembre 2017 relative à la 9^{ème} programmation du FICT 2017-2020, du 8 Mars 2018 relative à la 10^{ème} programmation du FICT 2017-2020, du 14 Juin 2018 relative à la 11^{ème} programmation 2017-2020, du 20 septembre 2018 relative à la 12^{ème} programmation du FICT 2017-2020, du 13 décembre 2018 relative à la 13^{ème} programmation, du 28 février 2019 relative à la 14^{ème} programmation, du 28 Mars 2019 relative à la 15^{ème} programmation, du 13 Juin 2019 relative à la 16^{ème} programmation, du 26 Septembre 2019 relative à la 17^{ème} programmation,

Vu le pacte fiscal et financier de solidarité adopté par délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2017 portant modification du FICT 2015-2020,

Vu les demandes déposées par les communes de Laprugne, Lavoine et Le Vernet au titre du FICT 2017-2020,

Considérant la volonté de Vichy Communauté de soutenir les politiques d'investissement des communes sur des projets d'intérêt commun permettant d'améliorer le cadre de vie et donc l'attractivité du territoire,

Considérant la nécessité d'arrêter une 18^{ème} liste de projets d'intérêt commun décrits dans la présente délibération,

		FICT Communes / Vichy Communauté			
Communes	Intitulé du projet	Montant global de l'opération (HT) d'intérêt commun	FICT 2017-2020	FICT Restant disponible (avant décision du CC)	FICT retenu au titre de l'opération
LAPRUGNE	Travaux dans bâtiments communaux (notamment concernant l'école : changement des menuiseries et reconstruction du mur d'entrée)	44 445 €	82 298 €	55 512 €	15 512 €

	Réfection de trottoirs	118 569 €			40 000 €
LAVOINE	Rénovation complète du gîte communal	13 510 €	60 872 €	60 872 €	6 750 €
LE VERNET	Réhabilitation du groupe scolaire (aide complémentaire au montant accordé dans le cadre de la 15 ^{ème} programmation FICT)	778 750 €	193 558 €	114 558 €	95 375 €
	Accessibilité et sécurisation de la route du Verduisant	38 778 €			18 625 €
TOTAL 18^{ème} PROGRAMMATION FICT : <u>176 262 €</u>					

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la 18^{ème} liste de projets d'intérêt commun telle que présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- valide la 18^{ème} liste des projets d'intérêt commun figurant au présent rapport et le montant des fonds de concours inhérents à chaque projet,
- autorise M. le Président à signer les contrats FICT, sur la base du modèle annexé à la délibération n°6 du 18 juin 2015 du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier, avec chaque commune concernée,
- autorise M. le Président ainsi que le directeur général des services à mettre en œuvre les dispositions nécessaires à l'application des contrats entre Vichy Communauté et les communes,
- charge M. le Président et le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

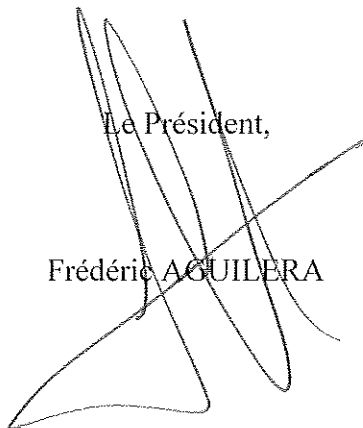
Dit que les crédits correspondants seront inscrits dans le budget principal 2019 - chapitre 204.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 5 décembre 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 40 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 DECEMBRE

Objet de l'acte :

2019 FICT 2017-2020 - 18EME PROGRAMMATION

.....
Date de décision: 05/12/2019

Date de réception de l'accusé 13/12/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 05DEC2019_40

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20191205-05DEC2019_40-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8

Finances locales

Fonds de concours

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 40.pdf (99_DE-003-200071363-20191205-05DEC2019_40-DE-
1-1_1.pdf)